

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS1048

présenté par

M. Juvin, M. Forissier et Mme Sylvie Bonnet

ARTICLE 2

Rédiger ainsi l'alinéa 3 :

« Euthanasie et suicide assisté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

« J'ai compris que tout le malheur des hommes venait de ce qu'ils ne tenaient pas un langage clair »
écrivait Albert Camus en 1947 (La Peste).

Le présent amendement vise donc à clarifier les termes utilisés dans le projet de loi, en introduisant les mots « suicide assisté » et « euthanasie ».